Demande de licence Pêche à pied du Bassin d'Arcachon 2026-2027 Campagne du 01/05/2026 au 30/04/2027

Demande à retourner au CDPMEM 33 avant le 27 mars 2026, au 3 quai Jean Dubourg, 33120 ARCACHON

• Accompagnée du règlement de la cotisation, à l'ordre du CDPMEM 33 :

Pour les chefs d'entreprise : □ timbre coques et palourdes = 250 € □ timbre appâts = 110 € □ timbre Rocher Fascié (pour les détenteurs du timbre C&P

Pour les salariés : □ timbre coques et palourdes = 20 € □ timbre appâts = 20 €

• Pièces complémentaires à fournir :

Pour les chefs d'entreprise :

□ la copie du permis d'armement (ou attestation d'armement)
□ la déclaration d'activité issue du portail MARIN URSSAF, si les 3 mois d'embarquement ne sont pas réunis sur les 12 mois précédents la date du dépôt de la demande
□ un justificatif d'activité pour les demandeurs MSA (dans le cadre d'une demande de timbre Appâts)
□ pour les nouvelles demandes, la fiche marin ou copie du livret professionnel précisant les titres de commandement

□ pour les nouvelles demandes, une lettre de motivation définissant le projet professionnel
□ en cas d'exploitation du navire par un armateur personne morale : fournir le Kbis ou un justificatif d'immatriculation au RNE. Ils doivent mentionner explicitement l'activité de pêche et/ou de conchyliculture.

Demandeur (salarié ou chef d'entreprise)

Nom prénom / Société : _____

N° permis pêche à pied : _____ **N° marin (ENIM/SPR) :**

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Téléphone : _____ **Mail :**

Salarié/chef d'entreprise lors de la saison précédente ?

□ Oui □ Non

Nom patron si différent du chef d'entreprise : _____

N° matricule : _____

Navire, si chef d'entreprise

Nom du navire : _____

QM + Immatriculation : _____

Catégorie navigation (ème) **:** **Longueur HT** (m) **:**

Jauge : _____ UMS _____ tjb

Puissance : _____ CV _____ kW

Genre de navigation : □ Petite Pêche □ Pêche/Ostréiculture (CMP-CPP) □ MSA

Si je suis chef d'entreprise, je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare (à cocher) :

□ faire sa demande de permis de pêche à pied professionnel "chef d'entreprise" auprès de la DDTM 33 (obtention obligatoire)

□ exercer l'activité à titre professionnel (et à titre principal dans le cadre d'une demande de timbre "appâts")

□ réunir 3 mois de navigation à la pêche dans les 12 mois précédant la date de dépôt de la demande, pour demandeurs ENIM, ou justifier une activité pour demandeurs MSA, dans le cadre d'une demande de timbre "appâts"

□ avoir pris connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche-à-pied

□ être à jour du paiement des cotisations professionnelles obligatoires (CPO), dues au CNPMEM

□ avoir fourni ses déclarations de captures obligatoires à la DDTM33, depuis le 01/05/2025

□ autoriser les CRPMEM NA et CDPMEM 33 à utiliser mes coordonnées pour tous besoins internes.

Si je suis salarié, je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare (à cocher) :

□ faire sa demande de permis de pêche à pied professionnel "salarié" auprès de la DDTM 33 (obtention obligatoire),

□ être informé(e) que cette licence de pêche à pied "salarié" me permettra de travailler pour tout employeur détenteur de la licence "chef d'entreprise" pour la saison de référence, dans la catégorie choisie (soit appâts, soit coques et palourdes),

□ avoir pris connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche,

□ autoriser les CRPMEM NA et CDPMEM 33 à utiliser mes coordonnées pour tous besoins internes.

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.

Fait le : **Signature :**

Cadre réservé au Comité	*Cadre réservé à la DDTM (date, visa et cachet)*
Date de dépôt de dossier :	Observation :

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le CRPMEM NA en vue de l'attribution des licences et du suivi de la gestion des ressources exploitées, notamment à des fins statistiques, en application des articles L912-1 et suivants et R912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont partagées entre le CRPMEM NA et le CDPMEM 33. Elles sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment les administrations légalement habilitées (DPMA, DIRM(s), services en charge du contrôle des pêches, etc.). Une extraction partielle de ses données peut être transmise aux comités des pêches, aux organisations de producteurs et aux administrations centrales et locales. Le partage de ces données et leur communication sont indispensables pour mener à bien la finalité précitée. Ces données sont conservées pendant dix années.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données hormis dans les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le CRPMEM.

Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.